

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE  
**COMMUNE DE SAINT MARC**  
**SUR COUESNON**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**PLAN DU BOURG** Echelle : 1/2000

PLU prescrit le 17 janvier 2008  
 Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal  
 du : 05 septembre 2007

PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal  
 en date du : 09 septembre 2008

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
 en date du : 09 septembre 2008

Tampon de la mairie et signature du Maire  
 de Saint Marc sur Couesnon



**LA Mairie**  
**LR**  
**TU**  
 Artfacto  
 21 rue de la République  
 F-35000 Saint Marc sur Couesnon  
 T : 02 99 23 44 41  
 F : 02 99 23 44 42  
 www.artfacto.fr

- LEGENDE**
- Ligne communale
- UE Zones ou secteur**
- UC Centre urbain traditionnel soumis au permis de construire
  - UE Secteur périphérique de type pavillonnaire
  - UI Habitus avec une urbanisation dense
  - 1 AUE / 1 AUE Extension de l'urbanisation (habitat, équipements, commerces...)
  - 1 AU Extension de l'urbanisation liée à l'activité artisanale
  - 2 AU Extension de l'urbanisation sur le long terme (après modification de PLU)
  - A Secteur agricole
  - NA Bâtiment en campagne
  - NAA Zone naturelle accueillant de l'activité artisanale
  - NII Extension de l'urbanisation en campagne
  - NPA Zone naturelle de protection stricte
  - NPS Zone naturelle présentant un intérêt paysager
  - NPL Zone naturelle de loisirs
  - Station d'épuration et zone non soumise de 100m
  - Talus à protéger
  - Épave isolée classée
  - Emplacements réservés
  - Site archéologique (voir détail en annexe 6)
  - Zone inondable (report basé sur le cartographie issue de la crue de 1990)
  - 25m Vale minimale avec marge de recul
  - Zone de stationnement liées au bruit
  - Desaure piétonnes
  - Droit de préemption institué sur les zones U et AU par la délibération du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2008
- SERVITUDES PUBLIQUES**
- A4 Servitude concernant les travaux rivaux des cours d'eau non domaniaux
  - A5 Servitude pour le pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
  - 14 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'écoule le long des autoroutes, routes express et des artères d'agglomération (Article 64)
  - T7 Servitudes établies à l'intérieur des zones de déchargement
  - AS1 Servitude liée aux péroraires de protection des eaux potables (après perfectionnement en annexe 5)

**EMPLACEMENTS RESERVES**

n° au plan	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'un équipement public lié aux sports et au loisir (playground) 2100 mètres carrés	Commune
2	Création d'une voie de desserte à la zone 1 AUE 800 mètres carrés	Commune
3	Création d'un parking voitures et poids lourds 3900 mètres carrés	Commune
4	Création d'une voie piétonne reliant l'habitat au centre bourg 550 mètres carrés	Commune
5	Élargissement de la voie 50 mètres carrés	Commune
6	Prolongement et création d'un chemin piéton 310 mètres carrés	Commune
7	Extension de l'aire de manoeuvre 400 mètres carrés	Commune
8	Rectification du virage 800 mètres carrés	Commune

